

RICA

Un revenu des exploitations agricoles néo-aquitaines en progression limitée en 2022

En 2022, pour la deuxième année consécutive, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles s'améliore, toutes orientations de productions confondues. L'EBE moyen par équivalent temps plein (ETP) non salarié est de 71 950 €, soit une hausse de 7 % (Cf. *Méthodologie*). Cette progression est plus faible que l'année précédente et reste inférieure au national (France métropolitaine : + 17 %). Fortement impactées par la sécheresse, les exploitations céréalières et maraîchères en particulier subissent une chute de leurs revenus. Chez les éleveurs ovins, cette baisse des résultats est moindre, mais se cumule à celle déjà subie l'année précédente.

Suite à la hausse des prix, les écarts de revenus s'agrandissent entre exploitations, de façon moins forte en Nouvelle-Aquitaine qu'en France. Au final, si les revenus s'améliorent, ils sont fortement soutenus par des aides exceptionnelles (crise sanitaire, calamités agricoles, soutien aux surcoûts d'alimentation animale), en particulier en région.

Tableau 1 - Les maraîchers-horticulteurs pénalisés par la sécheresse

Principaux indicateurs et évolutions en euros constants (cf. *Méthodologie*)

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations Univers	ETP non salarié	EBE moyen par ETP non salarié		RCAI moyen par ETP non salarié	
			2022 euros	Évolution 2022/2021 %	2022 euros	Évolution 2022/2021 %
Céréales oléagineux et protéagineux	7 852	1,1	61 534	-10,7	41 026	-15,7
Maraîchage et horticulture	2 002	1,4	48 945	-20,0	26 974	-27,9
Viticulture AOP et IGP	5 576	1,2	38 138	81,7	9 585	214,2
Viticulture Cognac	3 682	1,1	312 470	33,6	258 761	43,4
Fruits et autres cultures permanentes	2 071	1,3	61 513	5,1	33 977	9,8
Bovins lait	1 281	1,6	67 725	8,5	38 650	16,4
Bovins viande	7 881	1,3	46 196	5,6	26 118	14,5
Ovins	2 777	1,3	28 673	-9,2	9 939	-25,8
Caprins	1 212	1,4	62 037	-4,1	32 115	-9,7
Volailles	1 962	1,3	79 296	4,5	46 684	12,6
Polyculture - polyélevage	5 628	1,5	55 254	-15,4	33 056	-22,0
ENSEMBLE Nouvelle-Aquitaine	44 628	1,3	71 951	6,7	46 162	12,2
ENSEMBLE France métropolitaine	282 182	1,4	84 778	16,8	56 411	28,1

Source : Agreste - RICA

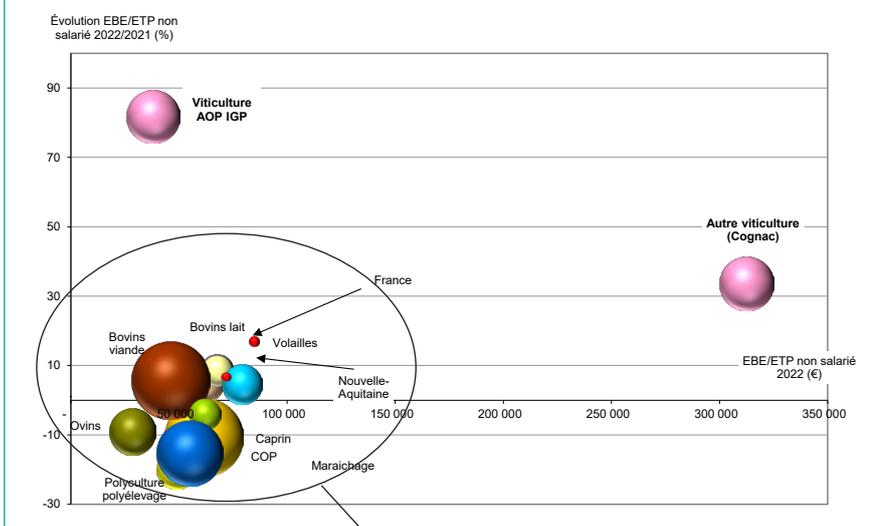
Nota bene : Les effectifs des OTEX Autres grandes cultures et Porcins ne sont pas suffisants (moins de 20 fiches RICA) en Nouvelle-Aquitaine en 2022 et/ou en 2021 pour être représentatif. En revanche, les effectifs en OTEX viticulture sont assez nombreux pour différencier les exploitations vinicoles spécialisées AOP/IGP et les autres (essentiellement du Cognac). De même, il est possible au niveau Nouvelle-Aquitaine de distinguer les élevages ovins des élevages caprins.

En 2022, l'excédent brut d'exploitation (EBE) par équivalent temps plein (ETP) non salarié s'établit en moyenne à 71 950 € (Tableau 1). Le gain entre 2022 et 2021 est moindre que celui de la campagne précédente. Il reste inférieur à celui de la France métropolitaine (84 800 €). L'excédent brut d'exploitation traduit la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité. Il est utilisé pour rémunérer l'exploitant (prélèvements privés), rembourser

les annuités d'emprunts à moyen et long terme et constituer une réserve (autofinancement des investissements). Le résultat courant avant impôts (RCAI) par ETP non salarié, s'élève à 46 200 € (56 400 € France métropolitaine). Le RCAI se déduit de l'EBE après prise en compte des charges financières et des amortissements (qui ne sont pas décaissables). Il mesure la performance économique de l'exploitation et constitue l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant. Les

charges d'exploitations régionales augmentent légèrement (+ 2 %). Néanmoins, sur certains postes, la hausse est importante. Ainsi les dépenses d'énergie progressent de 19 % (+ 22 % France métropolitaine) et celles des engrais et des amendements de 37 % (+ 33 % France métropolitaine). Pour les exploitations spécialisées en cultures de céréales d'oléagineux et protéagineux (COP), cette charge augmente même de 51 % (+ 45 % France métropolitaine).

Figure 1.1 - Un gain en trompe-l'oeil pour AOP/IGP
Évolution et niveau de revenu EBE / ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

■ **Nota bene** : L'EBE /ETP non salarié de l'OTEX autre viticulture (Cognac) dépasse 300 000 € en 2022 et a connu une croissance de plus de 30 % en un an. Comme les évolutions des OTEX Viticulture écrasent les autres, un zoom a été réalisé.

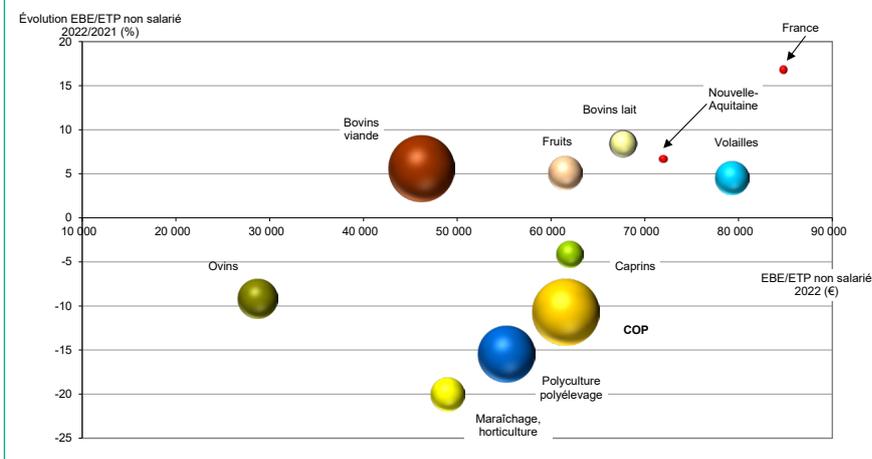
Les comparaisons interannuelles sont réalisées sur un échantillon constant constitué d'exploitations présentes à la fois en 2021 et 2022 dans la même orientation (soit 91 % de l'échantillon 2022).

Pour tenir compte de l'inflation, les évolutions 2021-2022 sont exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2021 ont ainsi été valorisées en euros 2022 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (Source : Insee).

Toutes les données sont des moyennes par exploitation.

La détermination de l'OTEX (orientation technico-économique des exploitations) et de la CDEX (classe de dimension économique des exploitations) d'une exploitation se fait à partir de données physiques : surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux. À chaque hectare et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient, indicateur normatif de production brute standard unitaire. Ce coefficient de « PBS » (production brute standard) est établi par région, pour chaque production considérée et s'exprime en euro.

Figure 1.2 - Net recul des résultats en maraîchage/horticulture
Évolution et niveau de revenu EBE / ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

La hausse des cours des COP compense à peine les baisses de rendement

La hausse des cours des céréales, notamment suite à la guerre en Ukraine, a permis de contrecarrer en partie la baisse des rendements et des surfaces, sauf pour le maïs. Or, le maïs, qui occupe une place importante en Nouvelle-Aquitaine, a particulièrement souffert de la sécheresse. Aussi, la production de l'exercice des exploitations spécialisées en COP néo-aquitaines est stable alors qu'elle progresse de 12 % pour la France métropolitaine. De même, l'EBE par ETP non salarié de ces exploitations augmente au niveau national (+ 7 %), tandis que celui des exploitations régionales régresse de 11 % pour atteindre 61 500 € (Figure 2).

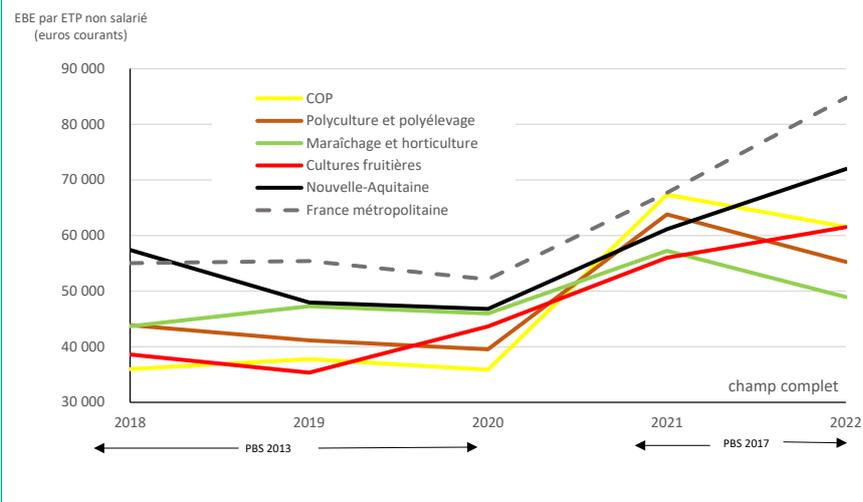
La production de fruits et légumes affectée par les conditions climatiques

Les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture n'échappent pas non plus aux conséquences de la canicule. La production de l'exercice chute de 9 %. L'EBE par ETP non salarié de 48 900 € affiche une baisse de 20 % (- 9 % France métropolitaine). Pour les fruits, le gel affecte la production (- 14 % en Nouvelle-Aquitaine contre - 4 % en France métropolitaine), en particulier les prunes à pruneau, mais aussi les kiwis et les pommes. Des mesures ont été prises et les exploitations fruitières perçoivent des indemnités pour calamités agricoles. Toutes subventions confondues, le montant perçu augmente de 26 % pour atteindre 45 700 € en moyenne par structure. L'EBE par ETP non salarié progresse légèrement (+ 5 %) pour atteindre 61 500 €.

Amélioration pour les viticulteurs de Cognac

La production de vin AOP et/ou IGP est également affectée par les aléas climatiques. Avant de souffrir de la canicule, les vignes subissent de

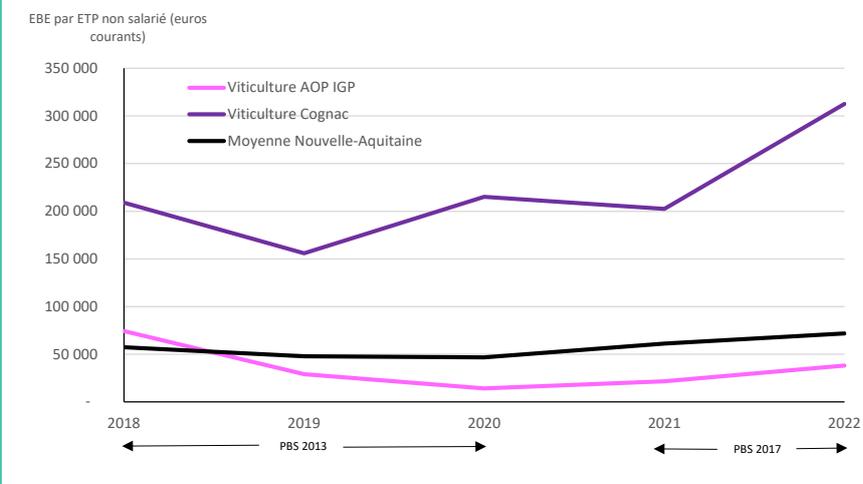
Figure 2 - Évolution de 2018 à 2022 en productions végétales
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ **Nota bene** : Les coefficients permettant le calcul de la PBS 2013 ont été mis à jour à l'occasion de l'enquête structure ESEA 2016 à partir des données des années 2011 à 2015 et pour la PBS 2017 à l'occasion du recensement agricole 2020 à partir des données 2015 à 2019.

Figure 3 - Évolution de 2018 à 2022 en viticulture
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

gros dégâts au printemps suite à des épisodes de gel et de grêle. Néanmoins, comparée à l'année catastrophique de 2021, la vendange 2022 est un peu supérieure en volume conduisant à une augmentation des stocks.

Un déstockage important en 2021, conjugué à l'augmentation des stocks en 2022, explique une variation importante de l'EBE par ETP non salarié entre 2021 et 2022. Par ailleurs, le stockage en 2022 vient augmenter

le besoin en fonds de roulement et, par conséquent, diminuer l'excédent de trésorerie d'exploitation.

Les vignes de Cognac résistent mieux à la sécheresse. Non seulement les rendements sont bons, mais les teneurs en sucre sont élevées, favorisant ainsi la production d'alcool pur. La production de l'exercice progresse de 18 % et l'EBE par ETP non salarié de 34 % pour s'établir à 312 500 €.

La hausse des charges d'aliments pénalise les élevages

Du fait de la décapitalisation continue du cheptel laitier, les livraisons de lait reculent. Comme le prix du lait progresse de + 15 % en Nouvelle-Aquitaine, assurant ainsi une hausse de la production de l'exercice de 9,5 % (Figure 4). Les charges d'aliments pour bétail sont plus élevées que dans les autres régions (86 200 € en Nouvelle-Aquitaine / 67 900 € France métropolitaine) en lien avec un recours moins fort à l'herbe en région. L'EBE par ETP non salarié augmente de 8,5 % pour atteindre 67 700 €, mais est nettement plus faible en France métropolitaine aussi bien en évolution (+ 19 %) qu'en valeur avec 88 100 €. Malgré une baisse du cheptel de bovin viande, l'évolution favorable des cours permet à l'EBE par ETP non salarié des exploitations spécialisées d'augmenter de 6 % (+ 11 % France métropolitaine). Il reste proche du national avec respectivement 46 200 € et 48 100 €.

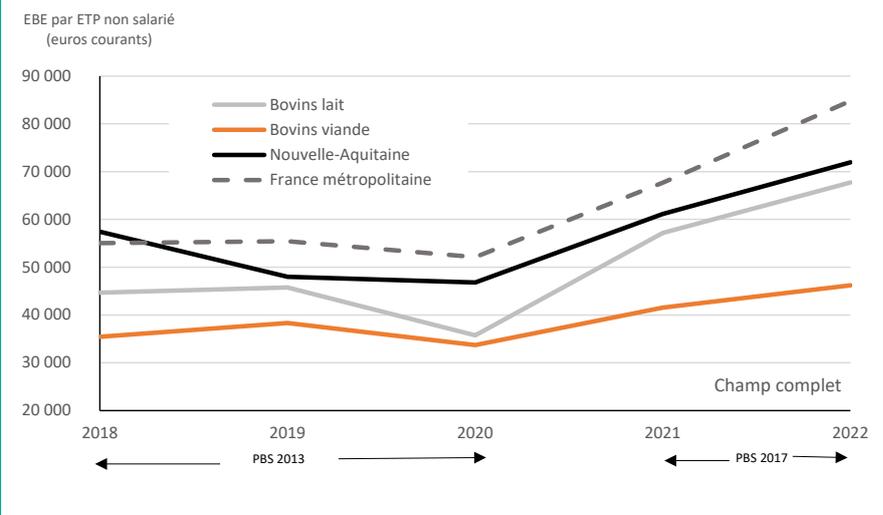
Les exploitations ovines affichent l'EBE par ETP non salarié le plus faible de toutes les orientations technico-économiques (28 700 €) (Figure 4 bis). Il diminue de 9 % sachant qu'en 2021, il était déjà en régression (- 7 %). Les éleveurs ovins dégagent une valeur ajoutée moyenne de 2 900 € et dans le même temps bénéficient de 39 300 € de subventions, les laissant donc très dépendants des aides.

La collecte de lait de chèvre augmente légèrement dans un contexte de hausse de son prix d'achat. Si la production de l'exercice augmente de 2 %, les charges d'aliment pour bétail (les deux tiers des charges d'approvisionnement) augmentent de 10 %. Ainsi leur EBE par ETP non salarié diminue de 4 % pour atteindre 62 000 € (46 800 € France métropolitaine).

La production de volailles toujours sous contrainte des mesures sanitaires

La reprise de mesures de lutte contre l'épidémie de grippe aviaire réduit

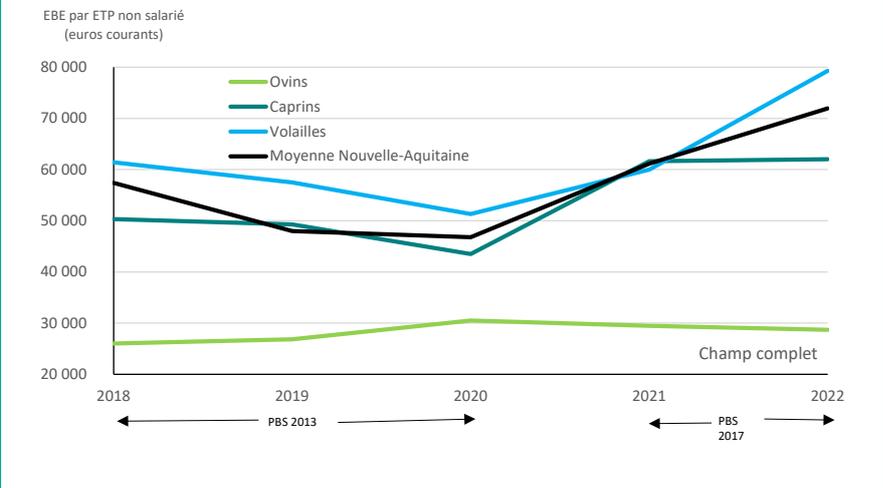
Figure 4- Évolution de 2018 à 2022 en élevage
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ **Nota bene** : Les coefficients permettant le calcul de la PBS 2013 ont été mis à jour à l'occasion de l'enquête structure ESEA 2016 à partir des données des années 2011 à 2015 et pour la PBS 2017 à l'occasion du recensement agricole 2020 à partir des données 2015 à 2019.

Figure 4 bis - Évolution de 2018 à 2022 en élevage
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

encore la production de volailles néo-aquitaine. Le volume abattu sur l'année est bien inférieur à l'année précédente, notamment pour les canards et les oies. La production des élevages de volailles chute de 5 %, alors qu'elle diminue à peine de 1 % au niveau France métropolitaine. L'EBE par ETP non salarié progresse de 4,5 % et s'établit à 79 300 € (96 000 € France

métropolitaine soit une hausse de 22 %). Les exploitations avicoles qui avaient déjà bénéficié d'aides en 2021, voient le montant moyen des subventions perçues plus que doubler. Sans les aides de crise, 14 % des exploitations néo-aquitaines de volailles, très tournées vers les canards gras, auraient un EBE négatif.

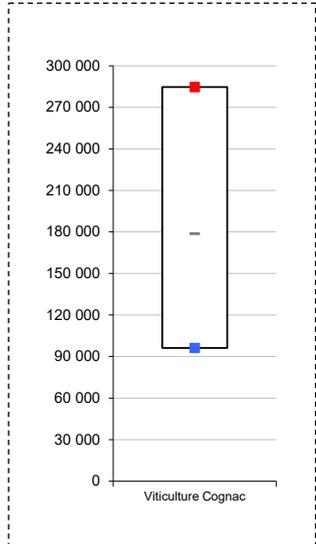
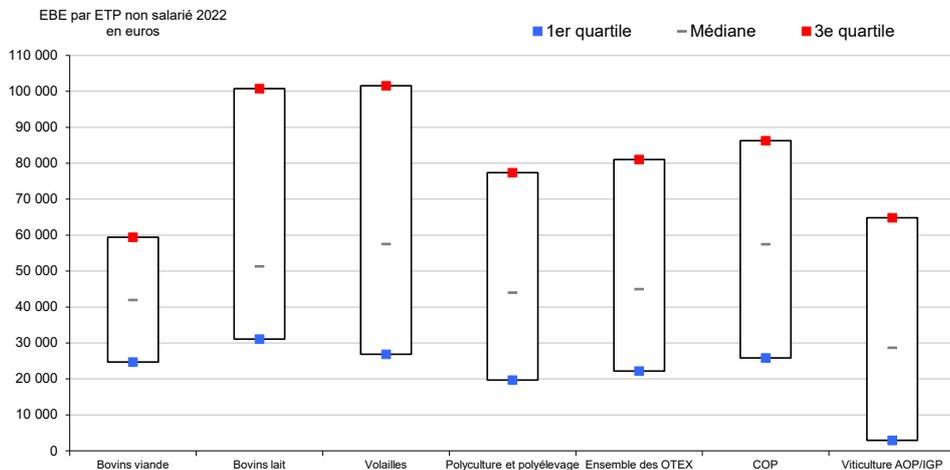
Une grande disparité des résultats

Toutes OTEX confondues, en 2022, la valeur médiane de l'EBE par ETP non

salarié (partageant la population des exploitations en deux parts égales) est de 45 010 € (43 500 € en 2021). Pour 25 % des exploitations (premier quartile) à plus faible résultat, l'EBE

par ETP non salarié est inférieur à 22 180 euros, mais il est de plus de 81 030 euros pour les 25 % ayant les résultats les plus élevés (troisième quartile) (Figure 5).

Figure 5 - Une grande dispersion des résultats chez les éleveurs laitiers et volailles
Variabilité des revenus selon les OTEX



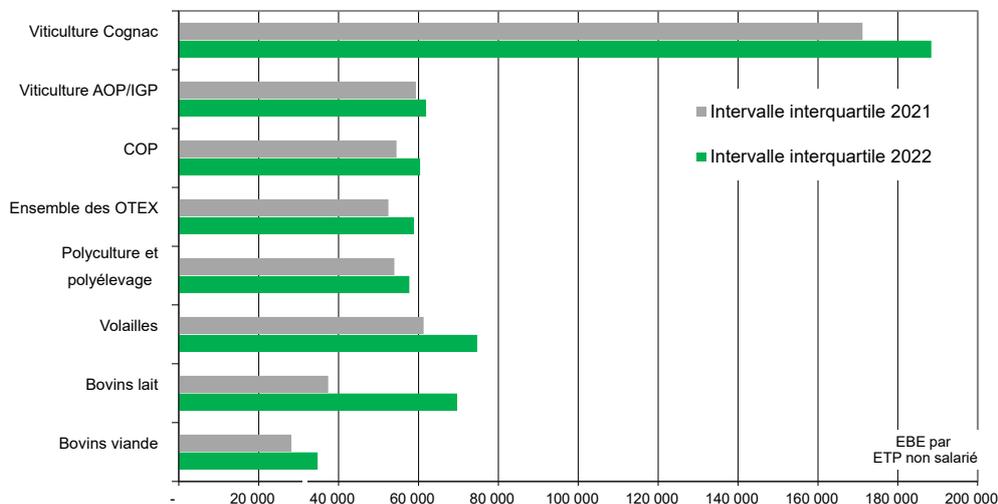
Source : Agreste - RICA

Au niveau France métropolitaine, en 2022, l'écart interquartile atteint 71 930 €, soit une progression de 27 %. Il est moindre au niveau de la Nouvelle-Aquitaine à 58 860 € (Figure 6), et n'augmente que de 12 %. La dispersion augmente en période de hausse des prix des productions agricoles et des consommations

intermédiaires. Ce constat se vérifie pour les exploitations laitières néo-aquitaines qui bénéficient d'une progression du prix du lait de 15 %. De plus, l'arrêt de contrat de collecte dans les Pyrénées-Atlantiques a généré une indemnisation exceptionnelle pour les éleveurs concernés. Comme en 2021, toutes orientations

confondues, environ 6 % des exploitations dégagent un EBE négatif. Mais les situations sont très contrastées, puisque la part des exploitations viticoles AOP/IGP avec un EBE négatif atteint 23 %. Toutefois, cette proportion continue à diminuer (31 % en 2021 et 34 % en 2020).

Figure 6 - Accroissement régional de la dispersion des résultats
Évolution entre 2021 et 2022 de la variabilité des revenus par OTEX



Source : Agreste - RICA

Un fort soutien aux exploitations via les aides hors PAC

En Nouvelle-Aquitaine, 93 % des exploitations agricoles perçoivent une subvention d'exploitation pour une valeur moyenne de 38 900 € (France métropolitaine : 39 600 €). La quasi-totalité des éleveurs d'herbivores bénéficient de soutiens publics en 2022. À l'inverse, seulement 55 % des maraîchers-horticulteurs perçoivent une subvention et pour un montant moyen parmi les plus faibles avec 17 800 €. Le montant moyen des subventions versées diminue légèrement par rapport à 2021 (- 1 %

en euros constants) (Tableau 2). Les aides du premier pilier de la politique agricole commune (PAC) reculent seulement de 2 %, alors que les aides du second pilier (aides en faveur du développement rural) diminuent fortement (- 17 % en moyenne). Néanmoins, cette baisse provient d'un changement de classement des subventions dans le RICA. En 2021, les aides versées pour indemniser des exploitations touchées par l'épizootie de grippe aviaire étaient regroupées dans le second pilier. En 2022, les aides

sont déclinées entre les indemnités pour abattage comptabilisées dans le second pilier et celles liées aux pertes de production subies par les éleveurs pendant les périodes de vides sanitaires comptabilisées hors aides PAC. Au global, ces subventions liées à des sinistres sanitaires augmentent de 44 %. Les exploitations de Nouvelle-Aquitaine ont perçu presque 98 % des sommes versées au niveau national par le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Autres aides payées par le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) pour indemniser les sinistres sanitaires (maladies animales ou organismes nuisibles aux végétaux ou faisant l'objet de mesures obligatoires de lutte comme une interdiction de culture) - par exemple : les indemnités en cas d'abattage du troupeau suite à la tuberculose bovine ou l'influenza aviaire - et les sinistres environnementaux (incendies, rejet accidentel de polluants d'origine industrielle, accidents de transport de marchandises dangereuses).

Orientation technico-économique	Part des bénéficiaires de subventions (%)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention				Évolution en euros 2022 constants du montant total versé			
		Montant moyen 2022 en euros	Dont premier pilier	Dont second pilier	Dont autres aides	Evol. (%) 2022/2021	1 ^{er} pilier Évol. (%) 2022/2021	2 ^e pilier Évol. (%) 2022/2021	Autres aides Évol. (%) 2022/2021
Bovins viande	100	52 316	36 729	13 141	2 446	0	-2	-3	61
Ovins	100	39 257	24 769	13 168	1 320	-3	-4	-6	147
Caprins	100	30 893	22 040	4 463	4 390	5	-4	-11	161
Bovins lait	100	41 954	29 914	8 743	3 297	1	-2	-6	72
COP	100	31 817	25 874	4 106	1 836	-5	-3	-35	90
Polyculture, polyélevage, autres	99	48 335	25 491	8 540	14 304	10	-2	-46	440
Toutes OTEX	94	69 034	12 658	27 121	29 255	56	-1	15	332
Viticulture AOP ou IGP	93	38 857	23 205	8 404	7 249	-1	-2	-17	33
Viticulture Cognac	89	11 579	9 043	1 829	707	0	-6	28	51
Volailles	81	12 344	2 932	4 588	4 824	-65	0	9	-82
Fruits	79	58 138	23 367	3 162	31 609	26	0	-12	62
Maraîchage-Horticulture	55	17 813	8 884	1 157	7 772	-14	-3	-19	-19

Source : Agreste - RICA

■ Les subventions d'exploitation sont enregistrées ici au titre de la campagne en cours (Méthodologie).

Le premier pilier de la PAC regroupe les aides découplées et couplées, tandis que le second pilier correspond aux dispositifs relevant du développement rural. La catégorie « Autres aides » comporte notamment les aides de crise, les indemnités au titre des calamités agricoles et les autres aides publiques nationales.

Les sommes versées dans le cadre du régime des calamités agricoles pour indemniser des sinistres non assurables, liés à des événements climatiques exceptionnels reconnus par arrêté ministériel (sécheresse, gel, ...) ne relèvent pas non plus de la PAC. Or, elles sont multipliées par presque 3,7. Plus de la moitié des aides pour accident climatique

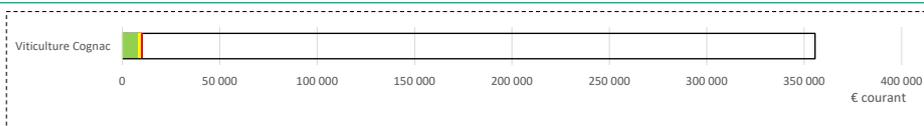
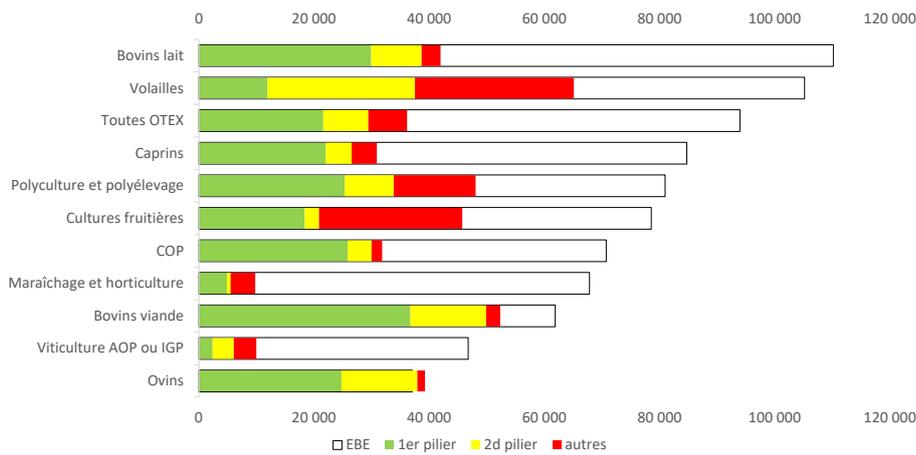
sont versées aux arboriculteurs 54 % (41 % des arboriculteurs en métropole) et environ 18 % aux viticulteurs AOP et/ou IGP (27 % France métropolitaine) (Figure 7).

Quant aux éleveurs, même en polyélevage, ils ont bénéficié des mesures prises dans le cadre du Plan de résilience Ukraine pour faire face à l'augmentation des

coûts de l'alimentation animale. Ainsi, les aides perçues hors PAC ont fortement augmenté. *A contrario*, les exploitations spécialisées en viticulture AOP et/ou IGP qui avaient perçu des indemnités exceptionnellement dans le cadre du fonds de solidarité COVID, constatent une baisse de 65 % des subventions perçues.

Figure 7 : Volailles et Fruits principaux bénéficiaires des aides hors PAC

Poids des subventions dans l'EBE suivant leur origine



Source : Agreste - RICA

Une amélioration du solde disponible en 2022

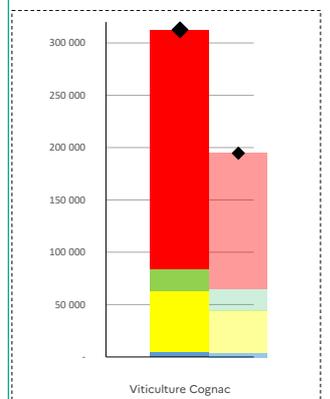
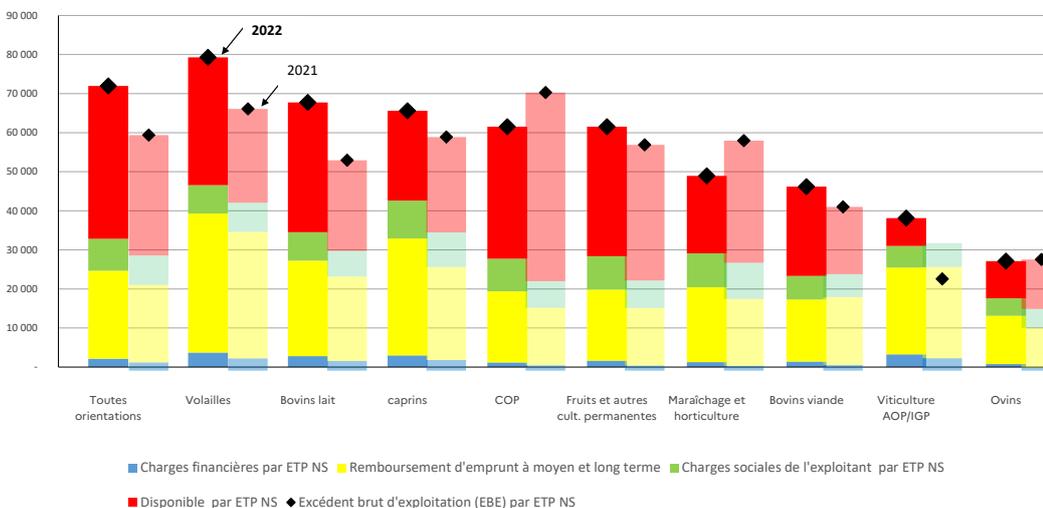
Le solde disponible par ETP non salarié atteint une moyenne de 39 100 € en 2022, une fois les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites de l'EBE (*méthodologie*). Après une augmentation de 52 % entre 2020

et 2021, cette valeur augmente légèrement de 7 % par rapport à 2021 (+ 29 % France métropolitaine). Ce disponible permet de rémunérer l'exploitant et de développer l'exploitation en investissant. Il varie fortement selon les productions, en lien avec la situation conjoncturelle et les caractéristiques structurelles propres à chaque orientation productive (*Figure 8*). Le solde

disponible moyen des exploitations spécialisées en COP recule de 29 % pour atteindre 33 800 € en 2022. En 2021, il était le plus important de toutes les OTEX avec 47 300 €. L'EBE des exploitations viticoles AOP et/ou IGP permet enfin de dégager des ressources, mais le solde disponible par ETP non salarié demeure le plus faible avec 7 200 €.

Figure 8 : Retour à un solde disponible en viticulture AOP

Solde disponible par ETP non salarié en 2022 par OTEX



Source : Agreste - RICA

Méthodologie

Les résultats économiques, présentés pour 2022, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture. En 2022, cet échantillon compte 1124 exploitations en Nouvelle-Aquitaine et 7 074 en France métropolitaine. Il représente respectivement 44 628 et 282 182 exploitations.

Le principal indicateur économique commenté ici est l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié. Ce résultat ajoute à la valeur de la production de l'année (vendue ou stockée), les subventions, mais retire les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le résultat courant avant impôts (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des amortissements (qui ne sont pas décaissables) et des charges financières.

La valeur ajoutée correspond à la différence entre la production de l'exercice nette des achats d'animaux et les consommations intermédiaires.

La production brute de l'exercice regroupe les productions vendues, intraconsommées, stockées, immobilisées, auxquelles

on ajoute les rabais/ristournes, les pensions d'animaux perçues, les travaux à façon réalisés, les commissions et courtages, les locations de surfaces fourragères et de terres prêtes à semer, les autres locations, les prestations de service, les revenus de l'agrotourisme, les autres produits annexes, les remboursements forfaitaires de TVA, les indemnités d'assurance, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion courante, les produits financiers et les transferts de charges.

Les subventions d'exploitations perçues au cours de l'année N peuvent se rapporter à une campagne de production antérieure. Dans le RICA, seules sont enregistrées pour l'exercice comptable N les subventions se rapportant à la campagne de production N. Certaines subventions non encore perçues au cours de l'année sont alors estimées.

Les évolutions 2021-2022 sont, sauf mention contraire, calculées sur échantillons constants (c'est-à-dire à partir des exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2021 et dans celui du RICA 2022, 92 % en Nouvelle-Aquitaine) et exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2021 ont ainsi été valorisées en euros 2022 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (Source : Insee).

Pour en savoir plus

- « 2022 : une seconde année consécutive de hausse des résultats économiques pour les exploitations agricoles » - Agreste Primeur n° 2023-14 - décembre 2023
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2314/detail/>
- « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 20 décembre 2023 » - Agreste Les dossiers n° 2023-6 - décembre 2023
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2306/detail/>
- « Résultats économiques 2022 des moyennes et grandes exploitations » - Agreste Essentiel Nouvelle-Aquitaine n° 64 - mai 2024
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nouvelle-collection>
- Données détaillées sur Agreste
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/RICA_FRANCE_SOC2013/detail/